

## Propriétaire refuse Etats Des Lieux / Remise clefs

## Par sandemli, le 28/05/2011 à 15:50

Bonjour,

J'ai signé un contrat de location meublé pour étudiant pour une durée de 10 mois non renouvelable.

Par conséquent après m'être renseigné à l'ADIL, j'ai envoyé en recommandé mon préavis fin avril pour partir fin mai.

J'ai reçue une réponse (courrier recommandé) de refus de la part des proprio prétextant que le logement n'est pas ma résidence principale.

Je leur ai répondu un courrier toujours en recommandé, en leur soumettant les lois et réponses ministérielles allant dans mon sens, après avoir consulté à nouveau l'ADIL, puis un huissier à la maison du droit et de la jutice, et enfin un avocat. Dans ce courrier je leur demandais donc une seconde fois, un état des lieux et une remise des clefs pour fin mai au plus tard. A ce jour, je n'ai aucune réponse. J'ai essayé de les appeler, sans grand succès. Or, la fin du mois de mai est très proche.

Donc ce qu'il se passe concrètement, c 'est que ma propriétaire refuse formellement de faire un état des lieux et remise des clefs avant la fin du mois de juin, alors que selon mon préavis je ne suis plus censé occuper les lieux ni être en possession des clefs ni même verser un loyer durant le mois de juin.

Or je ne sais pas quoi faire, car tous les professionnels me donnent des informations contradictoires.

Faut-il faire un état des lieux de sortie à un huissier et lui confier les clefs?

J'ai appelé 3 huissiers de Toulon puisque mon studio est à proximité, tous m'ont indiqué leur tarif de 300 euros, et c 'est par ailleurs ce que l'ADIL avait prévue. J'ai donc un rdv pour le 31 mai. Mais on me dit que ce n'est pas les tarifs pratiqués normalement.

D'autres me disent de ne pas faire d'états de lieux mais uniquement remise des clefs à l'huissier...

Je suis perdue, merci pour toutes les réponses que vous pourrez m'apporter